Comité de l'emploi

2015/0801(CNS) - 15/04/2015 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 547 voix pour, 78 contre et 14 abstentions, dans le cadre d’une procédure législative spéciale (consultation du Parlement), une résolution législative sur le projet de décision du Conseil instituant le comité de l'emploi et abrogeant la décision 2000/98/CE.

Le Parlement européen a approuvé, sans y apporter d’amendements, le projet du Conseil visant à instituer un comité consultatif de l'emploi, afin de promouvoir la coordination, entre les États membres, des politiques en matière d'emploi et de marché du travail.

Le comité aurait pour tâche de suivre l'évolution de la situation de l'emploi et des politiques de l'emploi dans les États membres et dans l'Union. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité devrait consulter les partenaires sociaux et travailler, le cas échéant, en coopération avec d'autres organes et comités compétents qui s'occupent des questions de politique sociale et économique.